

Strasbourg, le 20 décembre 2017

Plan étudiants et ParcoursSup

Mode d'emploi pour l'académie de Strasbourg

Sommaire

Le plan étudiants dans l'académie de Strasbourg :	
les points d'étapes	P. 3
Les étapes dans l'académie de Strasbourg	P. 3
Rappel des étapes nationales	P. 4
La construction du parcours d'études	P. 4
2 semaines de l'orientation pour mieux formuler ses choix	P. 4
2 professeurs principaux pour accompagner les élèves vers le supérieur et élaboration de la fiche Avenir	P. 5
Le rôle renforcé du conseil de classe	P. 5
À propos de la fiche avenir	P. 6
Accéder à l'enseignement supérieur	P. 6
ParcourSup : une nouvelle plateforme pour construire son projet d'orientation	P. 7
À propos des capacités d'accueil	P. 8
Le recteur : pivot de la nouvelle procédure d'entrée dans l'enseignement supérieur	P. 9
Réussir dans l'enseignement supérieur.....	P. 9
Annexes	P. 9
Le calendrier de terminale 2017-2018	P. 10
Comment lire les réponses des établissements d'enseignement supérieur	P.11
Exemple de Charlotte élève de Terminale	P.12

Le plan étudiants dans l'académie de Strasbourg : les points d'étapes

■ Les étapes dans l'académie de Strasbourg

20 novembre 2017 :

- Sophie Béjean, rectrice de l'académie de Strasbourg, chancelière des universités d'Alsace, réunit tous les chefs d'établissements, les directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO), les Services communs universitaires d'information, d'orientation (SCUIO), en présence des vice-présidents des universités de Strasbourg et de Haute-Alsace chargés des formations.

Objectif : présenter le plan étudiants et mobiliser les établissements pour fixer les grandes étapes de préparation des élèves et des enseignants.

- Début du recensement des professeurs principaux supplémentaires.
- Communication d'informations et de ressources aux lycées par le Service académique d'information et d'orientation (SAIO) sur la préparation du conseil de classe du 1^{er} trimestre, et notamment sur l'accompagnement des élèves dans le cadre de travail sur le site Terminales2017-2018 de l' Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP).
- Début de la concertation sur les capacités d'accueil avec les universités.

15 décembre 2017 : Finalisation de la concertation sur les capacités d'accueil des formations des universités (Licence notamment) entre les Universités et les services de l'académie, présentation en réunion "enseignement supérieur et recherche" à l'invitation de la rectrice.

A partir de Janvier 2018 :

lancement d'un plan de communication et d'information à destination des parents d'élèves. Elaboré en concertation avec les fédérations de parents d'élèves, il a pour objectif d'informer sur le fonctionnement de la nouvelle plateforme Parcoursup.

9-17 janvier 2018 :

Formation des professeurs principaux de l'académie de Strasbourg sur la procédure Parcoursup et sur l'évolution des formations grâce aux interventions des vice-présidents des universités, des directeurs d'institut universitaire de technologie (IUT), des corps d'inspection sur les formations qui relèvent de leur compétence et des services du CSAIO.

1-2 février 2018 : Journées des Universités et des Formations Post-Bac : accueil et informations des lycéens et des familles

17 février 2018 : journée portes ouvertes dans les Universités de Strasbourg et de Haute-Alsace

■ Rappel des étapes nationales

17 juillet 2017

Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'Innovation engage la concertation portant sur l'accueil et la réussite des étudiants avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire.

Juillet-octobre 2017 :

11 groupes de travail, 55 réunions, 29 organisations représentées réflexion autour de 5 chapitres

- Accès à l'enseignement supérieur
- Ingénierie de l'offre de formation
- Renouvellement des pédagogies
- Vie étudiante
- Filières spécifiques (études de santé, STAPS, psychologie)

19 octobre 2017 : Daniel Filâtre remet à la ministre son rapport présentant les conclusions des groupes de travail

30 octobre 2017 : Le Plan étudiants est présenté par le gouvernement

Décembre 2017 : début de l'examen par le Parlement du Projet de loi « Accueil et réussite des étudiants »

14 décembre 2017 : l'assemblée nationale adopte 7 articles du projet de loi « Orientation et réussite des étudiants »

15 janvier 2018 : ouverture de la nouvelle plateforme ParcoursSup

7-8 février 2018 : examen du texte du projet de loi « Orientation et réussite des étudiants » par le Sénat

La construction du parcours d'études

De novembre à décembre, les élèves de terminale bénéficient d'un accompagnement renforcé pour la construction de leur projet d'orientation post-baccalauréat.

3 dispositifs sont mis en place : deux semaines de l'orientation, un deuxième professeur principal en classe de terminale et le rôle renforcé du conseil de classe, une fiche Avenir avec les vœux des futurs bacheliers sur lesquels les chefs d'établissements expriment un avis.

■ 2 semaines de l'orientation pour mieux formuler ses choix

Autour de temps forts de l'orientation dans les lycées, ces deux semaines de l'orientation dans les lycées ont pour vocation d'aider les lycéens à mieux formuler leurs choix.

La première semaine, en lien avec le premier conseil de classe, **va aider les lycéens à préciser leur projet d'études**. En dialogue avec les équipes éducatives, ils affinent leur connaissance des métiers et des études supérieures qui y conduisent.

La deuxième semaine vise à **éclairer les lycéens au moment de formuler leurs vœux d'orientation**. Cette semaine coïncide avec les journées Portes ouvertes organisées par les établissements d'enseignement supérieur.

Dans l'académie de Strasbourg, les lycéens pourront se rendre le :

- 2 et 3 février 2018 : Journées des Universités et des Formations Post-Bac
- 17 février portes ouvertes des universités de Strasbourg et Haute-Alsace.

■ 2 professeurs principaux pour accompagner les élèves vers le supérieur et élaboration de la « fiche Avenir »

Dès le mois de décembre, 2 professeurs principaux accompagnent à l'orientation dès le premier trimestre. Ils ont pour mission de :

- Suivre et guider individuellement chaque lycéen en apportant conseils et incitation à participer à des salons, portes ouvertes, présentations de filières etc
- Dialoguer avec les familles
- Synthétiser les choix d'orientation des lycéens pour l'avis du deuxième conseil de classe
- Présenter et expliquer le fonctionnement de la nouvelle plateforme d'admission à partir du 15 janvier

L'académie de Strasbourg compte actuellement 960 professeurs principaux pour 580 classes de plus de 20 élèves soit 82% des besoins couverts. Ce chiffre est en constante évolution, les lycées continuant à proposer un deuxième professeur principal. Seules les classes de terminales de plus de 20 élèves sont soumises à l'obligation d'avoir un deuxième professeur principal.

■ Le rôle renforcé du conseil de classe

1^{er} conseil de classe :

- Prise de connaissance des intentions d'orientation des élèves renseignées dans la fiche dialogue ;
- Formulation des conseils et des recommandations pour alimenter la réflexion de l'élève et, le cas échéant, l'aider à affiner son projet. L'échange avec le lycéen se poursuit tout au long du premier trimestre. Ces recommandations restent internes au lycée et sont exclusivement destinées à l'élève.

2^e conseil de classe :

- Examen des vœux des élèves.
- Chaque avis est transmis via **une « fiche Avenir »** aux établissements d'enseignement supérieur que le lycéen souhaite rejoindre. Il y a autant de fiche Avenir que de vœux formulés.

■ À propos de la Fiche Avenir

Une fois que les lycéens ont formulés leurs vœux sur la plateforme, les professeurs formulent pour chacun de ces vœux une appréciation sur les résultats dans leur discipline. Les professeurs principaux en présentent une synthèse lors du deuxième conseil de classe, ce qui permet d'éclairer l'avis de chef d'établissement porté sur les fiches Avenir de chaque lycéen. Ces fiches sont alors transmises via ParcoursSup aux établissements d'enseignement supérieur qui les étudient.

Elles comprennent :

- Les notes de l'élève (moyenne de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Une appréciation complémentaire du professeur principal
- L'avis du proviseur

Ces fiches seront consultables par les lycéens à partir du 22 mai sur la plateforme ParcoursSup.

Pendant toute cette période, les lycéens de l'académie de Strasbourg seront accompagnés **par les Centre d'informations et d'orientation et les psychologues de l'académie de Strasbourg :**

- 11 384 enseignants dans le second degré (chiffre 2016/17)**
- 132 personnels d'orientation (chiffres 2016/17)**
- 14 Centre d'information et d'orientation dans l'académie (<https://www.ac-strasbourg.fr/publics/orientation-insertion/services-dorientation/>)**
- Les services communs universitaires d'information, d'orientation :**
 - Université de Strasbourg : Espace Avenir (www.unistra.fr)**
 - Université de Haute-Alsace : service d'information et d'orientation (SIO) www.uha.fr**

Des volontaires en service civique sont aussi mobilisés auprès des lycéens pour les aider dans leur réflexion en leur apportant des exemples concrets sur la vie étudiante, les études : ce sont les étudiants ambassadeurs.

Des ressources numériques sont également mises à disposition :

- www.terminale2017-2018.fr : information sur les filières, l'offre de formation**
- www.monorientationenligne.fr pour dialoguer avec des conseillers d'orientation**

Accéder à l'enseignement supérieur

La plateforme APB sera remplacée dès janvier 2018 par une nouvelle plateforme : **ParcoursSup**. Ouverte à partir du 15 janvier, cette plateforme est fondée sur la construction du projet d'orientation, elle permettra aux lycéens de formuler leurs choix après le baccalauréat. Elle permettra affectation simple et transparente sans tirage au sort. Le recteur est conforté dans son rôle de garant du bon fonctionnement du système. La plateforme permettra :

- De mieux connaître les formations disponibles
- D'identifier les chances de réussite et d'insertion professionnelle pour chaque formation supérieure

Dans l'académie de Strasbourg, 19 225 élèves sont en terminale pour l'année scolaire 2017/2018

- 14 523 élèves en terminale générale et technologique
- 4702 élèves en terminale professionnelle

Université de Strasbourg

- 12 255 inscrits en 1^{re} année (2017/18)
- 30 mentions de licences
- 5 Diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)
- 12 Diplôme universitaire de technologie (DUT)

Université de Haute-Alsace

- 2155 inscrits en 1^{re} année (2017/18)
- 13 mentions de licence

Académie de Strasbourg

- 8238 élèves dans les formations post-bac (BTS, CPGE)

■ **ParcourSup : une nouvelle plateforme pour construire son projet d'orientation**

La nouvelle plateforme ParcourSup est fondée sur la construction du projet d'orientation et rassemblera des ressources permettant aux lycéens de mieux comprendre la réalité des formations et d'étoffer leurs projets. Ses principales caractéristiques sont :

- **La fin du tirage au sort et le droit d'accès de tout bachelier à l'enseignement supérieur.**
Fin du tirage au sort tout comme l'algorithme d'affectation automatique dans les licences. Cependant, l'algorithme permettant de croiser les vœux des candidats avec les réponses apportées par toutes les formations présentes sur la plateforme demeure.
- **Un modèle d'admission simple, juste et transparent**
- **Des informations sur les attendus, contenus, capacités d'accueil** et sur les taux de réussite et débouchés...
- **Des possibilités de vœux multiples** pour postuler avec un même vœu à une ou plusieurs formations parmi un ensemble de formations proposées, ces vœux groupés sont prévus par type de formation sur un territoire donné.
- **La fin du classement des vœux par le futur bachelier.**

Les lycéens peuvent postuler sur les formations qui les intéressent où qu'elles soient. Les candidats peuvent formuler des vœux dans des filières sélectives et non sélectives. Il n'y a plus d'obligation de formuler un vœu dans une filière non sélective.

Les étudiants redoublant en première année ne formulent pas de vœux sur la plateforme car le redoublement est un droit. Mais, s'ils souhaitent se réorienter (réorientation externe à l'établissement) sur une autre formation, ils doivent passer par la plateforme. Ces demandes seront examinées au regard de la cohérence entre le projet et les caractéristiques de la formation. Les fiche Avenir sont réservées aux seuls lycéens de terminale

■ À propos des attendus

Le Ministère a défini, en collaboration avec les universités, les conférences des doyens, les représentants des filières sélectives, l'inspection générale de l'éducation nationale, et d'autres acteurs de la formation, les attendus des différentes formations et notamment pour les filières STAPS, philosophie et droit qui sont des filières en tensions.

Une charte pour une mise en œuvre partagée des « attendus » des formations au service de la réussite des étudiants a été signée par les ministres de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et les trois principales associations de l'enseignement supérieur (CPU, CDEFI, CGE) le 6 décembre 2017. Une même formation aura un cadrage national des attendus. En fonction de leurs spécificités, les établissements d'enseignement supérieur pourront compléter les attendus sans toutefois remettre en cause le cadrage national.

Pour les lycéens qui ne remplissent pas les attendus :

- Dans le cas des filières sélectives, celles-ci conservent leur capacité à refuser un candidat. Les candidats refusés se verront proposer une place dans une autre filière ou seront mis en attente d'un désistement. Des parcours individualisés peuvent être proposés en fonction des attendus des formations concernées.
- Dans le cas de formations non sélectives, celles-ci ne pourront pas refuser un bachelier. Cependant, elles pourront conditionner l'inscription à l'acceptation de dispositifs d'accompagnement pédagogique adaptés ou d'un parcours personnalisé.

Si pour des raisons de capacité d'accueil, l'université ne peut admettre tous les candidats, la priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation choisie. L'objectif est de favoriser une meilleure réussite des étudiants.

■ À propos des capacités d'accueil

Le plan étudiants prévoit une offre de formation enrichie sur 5 ans avec 130 000 places créées notamment :

- dans les filières très demandées avec un taux d'insertion élevé ;
- dans les nouvelles filières liées à l'évolution du marché de l'emploi ;
- en Brevet de technicien supérieur (BTS) et DUT pour accueillir notamment les bacheliers professionnels et technologiques.

Dans l'académie de Strasbourg, à l'issue de la réunion de concertation du 15 décembre dernier, les capacités d'accueil des universités de l'académie de Strasbourg représentent une augmentation globale de 11%. Les capacités d'accueil sont soumises en décembre aux CA des universités. Seule la mention STAPS devrait rester en tension.

Des moyens complémentaires délégués par le Ministère viendront compenser les besoins des universités pour faire face à l'augmentation des capacités d'accueil.

Les capacités d'accueil prévues pour les sections de techniciens supérieurs (STS) sont en augmentation de 7,5%, avec notamment l'ouverture de deux BTS : BTS banque au Lycée Cassin de Strasbourg et un BTS Hôtellerie restauration au lycée Charles-de-Foucauld de Schiltigheim.

■ Le recteur : pivot de la nouvelle procédure d'entrée dans l'enseignement supérieur

Le recteur garantit la capacité de chaque élève à devenir étudiant d'une formation qui correspond à ses aspirations, son profil, son parcours. Il dispose ainsi de plusieurs leviers d'action :

- Il fixe le nombre de places proposées au sein de l'enseignement supérieur en lien étroit avec l'établissement concerné
- Il réunit la commission mixte d'accès au supérieur, rassemblant l'ensemble des établissements, afin de disposer d'une vue globale des places disponibles
- Il accompagne les candidats qui n'ont pas eu de réponse positive dans un premier temps et pourra leur proposer d'accéder à une formation correspondant à leur parcours et leurs attentes
- En lien avec le Crous, il pourra faire des propositions concrètes aux candidats qui hésiteraient à rejoindre une formation dans une autre ville pour des raisons économiques.

Réussir dans l'enseignement supérieur

Le plan étudiants prévoit de tenir compte de la diversité des nouveaux bacheliers en renforçant l'accompagnement en fonction des besoins de chacun et en construisant des parcours sur mesure, intégrant le numérique et au plus près des aspirations et des situations individuelles.

Les universités de l'académie de Strasbourg (Université de Strasbourg et université de Haute-Alsace) ont d'ors et déjà engagé l'élaboration de dispositifs spécifiques pour accompagner la réussite des étudiants en licence.

Elles ont déjà mis en place depuis de nombreuses années des dispositifs d'accompagnement des lycéens, pour leur orientation en amont, pour une meilleure réussite en première année et en Licence.

- réunions d'information destinées aux lycéens dans les établissements alsaciens (En Première : entretiens avec des étudiants et enseignants ; en Terminale : présentation des filières) ;
- réunions avec les professeurs principaux et regroupements de parents d'élèves ;
- propositions de cours en immersion en amphithéâtre ou en travaux dirigés, en individuel ou par groupe ;
- Journée des universités et formations post-bac (42e édition à venir les 1er et 2 février 2018)
- Journée "portes ouvertes" des universités d'Alsace (17 février 2018)
- Dispositifs pédagogiques élaborés dans le cadre de l'Idex
- Journée des Carrières et des Formations qui se tiendra le 20 janvier 2018.

Annexes

4 ÉTAPES

pour réussir son entrée dans l'enseignement supérieur

NOV. DÉC. JANV. 2018 FÉV. MARS AVRIL MAI JUIN JUIL. AOÛT SEPT.

1

NOVEMBRE > DÉCEMBRE 2017 INFORMATION

FIN NOVEMBRE - DÉBUT DÉCEMBRE

- Les élèves s'informent sur leur orientation notamment sur le site www.terminales2017-2018.fr
- 1^{re} semaine de l'orientation

DÉBUT DÉCEMBRE

- 1^{er} conseil de classe
 - Prend connaissance des projets des élèves
 - Formule des recommandations

2

JANVIER > MARS 2018 VŒUX

TOUT AU LONG DU 2^E TRIMESTRE

- Les élèves affinent leur réflexion
- 2^e semaine de l'orientation et journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur

15 JANVIER

- Ouverture de la plateforme d'admission : le fonctionnement de la plateforme est expliqué par des tutoriels
- Les établissements d'enseignement supérieur mettent à la disposition des lycéens l'information sur les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations

TOUTES LES INFORMATIONS

sur le fonctionnement de la plateforme (modalité des vœux, calendrier détaillé) et les ressources (orientation, offre de formation) disponibles dès le mois de décembre.

DU 22 JANVIER AU 13 MARS

- Les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme
- Jusqu'à dix vœux selon leur projet sans avoir besoin de les classer

DU 14 MARS AU 31 MARS

- 2^e conseil de classe
 - Examine les vœux des lycéens
 - Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

3

MAI > SEPTEMBRE 2018 RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

FIN MAI

- Les lycéens reçoivent les réponses à leurs vœux au fur et à mesure et peuvent dialoguer avec les établissements d'enseignement supérieur
- Dès qu'il a reçu deux réponses positives, le futur étudiant doit choisir entre les deux sans pour autant renoncer aux vœux en attente

MI-JUIN

- La procédure est suspendue pendant les épreuves du baccalauréat

ÉTÉ

- Inscription dans l'établissement choisi

4

JUIN > SEPTEMBRE 2018 PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE

FIN JUIN - DÉBUT JUILLET

- Dès la fin des épreuves du baccalauréat, ouverture de la procédure complémentaire
- Après les résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur propose une affectation aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune réponse positive

SEPTEMBRE

- Fin de l'affectation

TOUS LES BACHELIERS QUI LE SOUHAITENT SONT INSCRITS

LES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE 2017-2018

Deux semaines de l'orientation au lycée

1^{re} semaine de l'orientation fin novembre - début décembre pour stimuler la réflexion des lycéens

2^e semaine de l'orientation entre janvier et mars pour consolider le projet de chaque lycéen

Deux professeurs principaux en classe de terminale

assurent l'accompagnement de chaque lycéen

coordonnent la préparation des fiches Avenir qui accompagnent chacun des vœux des lycéens

Rôle renforcé du conseil de classe

Son avis, consultatif, permet d'accompagner les projets des lycéens :

au 1^{er} trimestre, en formulant des recommandations

au 2^e trimestre, en examinant les vœux d'orientation

Des choix simplifiés

Jusqu'à 10 vœux non classés selon leur projet

Une réponse pour chaque vœu

Davantage de possibilités de vœux groupés

Prise en compte du projet et du profil de chaque lycéen

Une offre de formation enrichie avec 130 000 places supplémentaires créées notamment dans les filières en tension

Accès à la licence de son choix

Possibilité d'une année de césure après le baccalauréat

Des parcours personnalisés pour se renforcer dans les compétences attendues

Une place garantie pour chacun

Fin du tirage au sort

Le baccalauréat, clé d'entrée dans l'enseignement supérieur

Accompagnement de tous les lycéens qui n'ont pas obtenu de réponses positives à leurs vœux et inscription dans une formation au plus près de leurs choix

COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Consultation des propositions à partir du 22 mai

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

➔ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

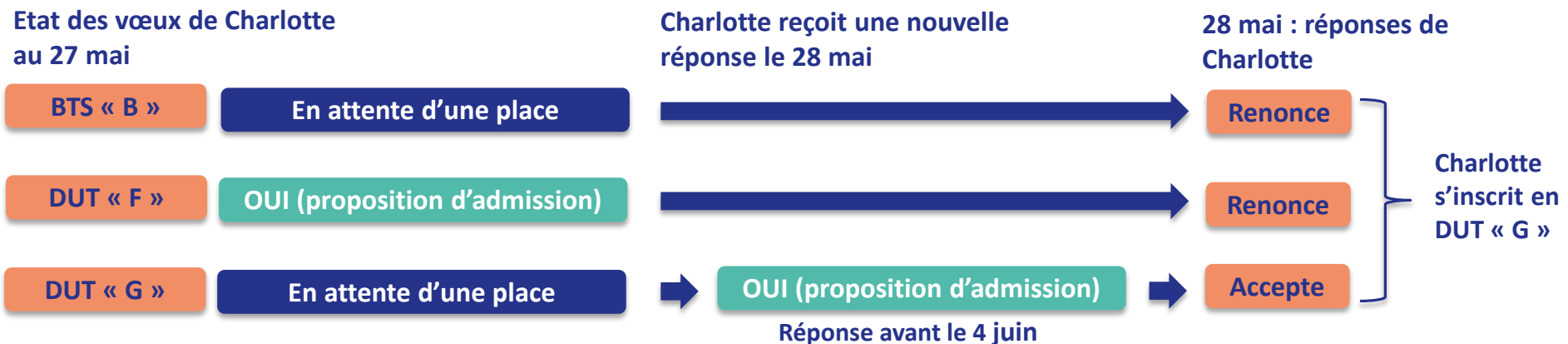
L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	➔ Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F » Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G » Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E » Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »
BTS « B »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
Licence « C »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	➔ Renonce	
CPGE « D »	➔ NON		
Licence « E »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	➔ Renonce	
DUT « F »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	➔ Accepte	
DUT « G »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
CPGE « H »	➔ En attente d'une place	➔ Renonce	

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.